

Les Magdelonnettes

(Documents du Temps passé)

Fiche pédagogique n° 8



*Paris. L'ancien couvent des Madelonnettes (construit en 1620),
6 rue des Fontaines-du-Temple (III^{ème} arr.)
converti en prison sous la Terreur.
1794. RV-323303
Agence Roger-Viollet :
6 rue de Seine, 75006 Paris¹*

« En 1618, deux filles engagées dans le libertinage et tombées dans l'abandon et la misère trouvèrent le moyen de faire connaître leur situation, au sieur Robert Montri, marchand de vin, que sa bienfaisance et la sainteté de ses mœurs rendait respectable à tout son quartier. « En implorant ses secours, rapporte de Saint Victor dans son « Tableau de Paris », elles lui témoignèrent un tel repentir de leurs égarements, un désir si vif de leur malheureux état et de se convertir, que cet homme charitable, touché de leur affliction, les retira chez lui et forma dès lors le projet de procurer une retraite à celle qui voudraient suivre leur exemple. Après s'être assuré par une courte épreuve de la sincérité de leurs résolutions, il engagea la dame Chaillou qui demeurait près de la porte Saint-Honoré à se charger de ces deux infortunées, mais cette dame ayant rompu peu de temps après l'engagement qu'elle avait pris avec lui, Montri fit rentrer ces filles dans sa propre demeure, située près de la Croix-Rouge, et en prit une autre à loyer où il alla s'établir avec sa famille ; cet asile ne tarda pas à s'accroître par suite de donations, et enfin le 29 octobre 1620, une femme de grande naissance, la marquise

¹ La reproduction par les utilisateurs du site Paris en Image n'est autorisée que dans le cadre d'une utilisation privative, ou pour l'illustration d'un travail pédagogique ou de recherche non commercialisé sous aucune forme que ce soit (par exemple, cours, exposé, mémoire,).

de Maignelay, prenant en main l'œuvre du pauvre marchand de vin acheta rue des Fontaines la maison qui, après avoir été le couvent des filles de la Magdeleine, compris dans la censive du prieuré de Saint-Martin des Champs devint la prison des Magdelonnettes. »

Sauval dans ses « *Antiquités de Paris* » rapporte que la chapelle de cette maison était si conforme en tout à Notre-Dame de Lorette qu'il ne se peut s'en voir de plus semblable, « *le peuple, dit-il, les appelle Magdelonnettes tout persuadé quoique sans raison, que c'est un couvent de femmes débauchées qu'on a contraintes de se faire religieuses, comme si les vœux de la religion se faisaient par force, il est vrai qu'on y enferme les femmes un peu trop libertines, à cause de la sage conduite et de l'adresse de ces braves filles à leurs faire changer de vie* »



La maison des Magdelonnettes fut d'abord, en effet, un asile où étaient admises, par charité, les femmes voulant revenir à une vie régulière ; les religieuses de la Visitation administraient ce cloître refuge, où on avait commencé par venir de bonne volonté, et qui devint bientôt une retraite forcée que la police assignait à certaines femmes.

*Les Magdelonnettes
(Louis Leopold Boilly)*

A l'époque de la Révolution, on y envoya les falsificateurs de faux assignats, les faussaires et les voleurs, on les mit sur la paille, dans les combles, tandis qu'on entassait les prisonniers politiques dans d'autres parties de la maison.

Cette prison passait pour la plus insalubre de Paris, elle méritait cette réputation ; les chambres, d'après une relation de Coitand qui y fut enfermé comme **suspect**², « *étaient très petites, ayant chacune deux fenêtres de six petits carreaux, ornées de grilles bien solides ; dans chaque de ces chambres se trouvaient deux crèches accolées trois ensemble, chaque crèche avait un pied et demi de large sur six pieds de long, et garnie d'une mauvaise paille toute chargée de vermine* ».

C'était une petite prison ; « *en y entrant, rapporte un des détenus de l'époque de la Terreur, nous entendîmes le **concierge**³ se plaindre hautement de n'avoir pas été prévenu de notre arrivée, et de ce que sa maison, destinée tout au plus pour cent quatre-vingt individus, allait en contenir plus de quatre cents.* »

² La Convention ouvre au Comité de Sûreté générale un immense champ d'action par la loi des suspects (17 septembre 1793), votée sur la proposition de Merlin de Douai, avec le concours de Cambacérès. Deux grands praticiens du droit, pour complaire aux terroristes, descendent à cette lâcheté... « *Sont réputés suspects* « *Ceux qui par leur conduite, leurs relations, leurs propos ou leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté ;* « *ceux qui ne pourront justifier de leurs moyens d'existence et de l'acquit de leurs devoirs civiques ;* « *ceux qui n'auront pu obtenir de certificat de civisme ;* « *les ci-devant nobles qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ;* « *les émigrés, même s'ils sont rentrés ;* « *les prévenus de délits, même acquittés.* Autant dire seront suspects tout ceux dont on voudra se débarrasser. Jamais révolution n'est allée si loin. Les extrémistes peuvent dépeupler la France, l'instrument est prêt...

³ Le concierge dirige, sous l'Ancien régime, une prison ordinaire importante, à Paris ou dans une ville de Parlement (cour d'Appel).

En 1795, les Magdelonnettes devinrent le dépôt des femmes sous prévention de délits ; elles furent pour les femmes ce que la grande Force était pour les hommes ; plus tard, une partie des bâtiments reçut les femmes détenues pour dettes, jusqu'en 1834, époque où fut ouverte la maison de la rue de Clichy.

On transféra alors de Sainte-Pélagie aux Magdelonnettes, les jeunes détenues de moins de seize ans ; en dernier lieu, on fit de cette prison une succursale de la Force pour les hommes en prévention.

Cette maison, paraît-il, n'avait pas l'aspect des anciennes prisons : *« C'est, en apparence, rapporte un de ses hôtes, Pierre Joigneaux, un hôtel entre cour et jardin, un hôtel avec un vestibule charmant, où l'on s'imaginerait rencontrer toutes les commodités de la vie ; ses deux grandes cours, l'une réservée aux prévenus, l'autre aux condamnés, sont plantées de tilleuls qui rafraîchissent le regard des prisonniers, leurs rameaux verdissent aux premiers jours du printemps ; »* mais l'intérieur était moins séduisant : *« Toute l'illusion s'envole, ajoute l'auteur, on ne s' imagine plus être dans un hôtel, mais dans une prison des plus laides !... J'ai vu dans le chauffoir, près de deux cents personnes entassées dans cette pièce humide ... Je ne sais comment on peut vivre là dedans, pendant quatre mois d'hiver, dans une atmosphère de tabac, d'exhalaisons empoisonnées, d'odeur de suint répandue par la laine, au milieu d'une population crasseuse de corps et d'âme, ignoble dans ses manières, dans ses habitudes et dans son langage. Pour gagner la porte, il fallait se frayer un passage avec les coudes, froisser des gens qui n'étaient jamais de bonne humeur, et tenir constamment les mains sur ses poches, pour n'être pas volé. »*

Ceci remonte à 1814, et aujourd'hui, au Dépôt, à Sainte-Pélagie et à Saint-Lazare, les choses se passent à peu près de la même façon.

La prison des Magdelonnettes dont les bâtiments furent démolis pour le percement de la rue Turbigo, fut fermée en 1867, et remplacée par la prison de la Santé⁴.

⁴ Adolphe Guillot, *Les Prisons de Paris et les Prisonniers*, juge d'Instruction à Paris, E.Dentu, éditeur, Librairie des Gens de lettres, 1890, p.73-76. <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article265.html>
Annotions du texte Philippe Poisson